

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	13
• présents	13
• votants	13
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

05 octobre 2026

Date d'affichage :

06 octobre 2026

Objet

Soutien au projet de
modification de la bretelle
autoroutière à l'échangeur
A64-A645 sortie 17

De la commune BARBAZAN

Séance du 15 octobre 2026 à 18 heures 00



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maéva, BOLEA Maryse, LABASSA-BEDEL Sylvie, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine,
Ms DULAC Pierre-Jean, MADET Michel, MAURETTE Bernard, PREY Stéphane, SALES André, SUSANNE Denis

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification de la bretelle autoroutière A645 sortie 17 à Montréjeau, porté par l'Association des Amis de Montréjeau.

Considérant que l'échangeur incomplet engendre des allongements significatifs des temps de trajet pour les habitants, les entreprises et les services publics ;

Considérant les enjeux de sécurité routière, les flux actuels étant reportés sur des axes secondaires inadaptés, générant des risques accrus d'accidents et des nuisances importantes pour les riverains ;

Considérant que la modification de l'échangeur permettrait de fluidifier les déplacements, de réduire les nuisances dans les zones urbaines et de mieux répartir les flux de circulation tout en favorisant le développement économique des zones d'activités de Ponlat-Taillebourg et du Bazert ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une logique d'aménagement équilibré du territoire en cohérence avec les stratégies portées par les collectivités territoriales ;

Considérant que le reclassement de cette zone autoroutière en route départementale est impératif pour permettre la mise en place

d'un rond-point.

Considérant que le coût du budget de construction de l'échangeur a déjà été reporté sur le prix du péage et restera au bénéfice de VINCI Autoroute.

Considérant que le reclassement en départementale permettra des aménagements futurs complémentaires, comme un accès sur la bretelle depuis Pointis-de-Rivière afin d'éviter la traversée d'Huos pour se rendre à la zone d'activités du Bazert, pouvant être décidés directement entre pouvoirs publics, sans le consentement de groupes privés.

Considérant que la date de fin de la concession autoroutière est aujourd'hui établie au 30 avril 2036.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DEMANDE au Conseil départemental d'engager une étude de faisabilité en vue du reclassement de la bretelle autoroutière A645 en route départementale.

DEMANDE au Conseil départemental d'appuyer favorablement la demande de reclassement en route départementale auprès de VINCI Autoroute et du ministère des Transports.

DEMANDE au Conseil départemental l'inscription du projet de modification de l'échangeur sortie 17 Montréjeau par la mise en place d'un rond-point dans les programmes d'infrastructures routières à court terme.

MET EN AVANT le caractère structurant de cet aménagement pour la sécurité et la qualité de vie des habitants, la qualité de vie des habitants et le développement économique du territoire desservi.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 16 octobre 2026

Le Maire

